



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Saison 2025 :

Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin.

Rapport final : mars 2026



Projet financé par :
DEAL Guadeloupe / AGRNSM


**PRÉFET
DE LA
GUADELOUPE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement





L'île de Saint-Martin est située au nord de l'arc des Petites Antilles, entre Saint-Barthélemy au sud-est et Anguilla au nord. L'île est découpée en deux parties, la partie néerlandaise au sud de l'île et la partie française au nord (Figure1). Le rattachement administratif de Saint-Martin au Département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé par les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de Collectivité d'Outre-Mer (COM). Le 15 juillet 2007, le Conseil territorial de la nouvelle COM est mis en place. L'économie repose principalement sur le tourisme et les services associés : l'hôtellerie, la restauration.... Depuis le passage du cyclone Irma de catégorie 5 le 6 septembre 2017 qui a dévasté près de 95% du bâti de la partie française, le secteur du BTP poursuit son regain d'activité, et l'activité touristique retrouve cette année des niveaux équivalents d'avant la catastrophe naturelle, suivi de la pandémie mondiale du Covid-19. La Réserve Naturelle Nationale (RNN) comprenant 95% de sa surface sur le domaine public maritime, est située à l'est de la partie française.

Créée en 1998, la RNN de Saint-Martin protège 3 types de milieux abritant plusieurs unités écologiques : les herbiers de Magnoliophytes marines et les formations coralliennes du milieu marin ; les formations végétales xérophiles littorales et les mangroves du milieu terrestre ; et le milieu lacustre avec les étangs. La gestion est attribuée à l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM).

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin abrite un échantillon représentatif des écosystèmes tropicaux des Antilles, caractérisé par une richesse spécifique exceptionnelle, de par la présence d'habitats, d'espèces rares et d'intérêt patrimonial fournissant de nombreux services écosystémiques essentiels aux populations locales. Les récifs coralliens et les herbiers de Magnoliophytes marines constituent des habitats indispensables pour de nombreuses espèces marines. A Saint-Martin, 36 espèces d'éponges, 30 espèces de gorgones, 30 espèces de coraux, 526 espèces de mollusques ou encore 106 espèces ichthyologiques ont été inventoriées. Plusieurs espèces de requins, de raies, de tortues marines et de mammifères marins fréquentent également ces eaux.

Résumé

Rapport à citer sous la forme suivante :

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2026) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2025, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 43 pages.

Conformément au Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Saint-Martin, et en cohérence avec le Plan National d'Actions en faveur des tortues marines des Antilles françaises au sein du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe animé par l'Association TOTM (Trans Océans Tortues Marines) depuis juin 2025, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) coordonne depuis 2009 les actions locales sur le territoire de Saint-Martin, dans et en dehors du périmètre de la RNN. Une des actions phares pour l'étude des populations de tortues marines en reproduction est le suivi des pontes par le comptage des traces. Les patrouilles sur l'ensemble des plages de l'île sont réalisées par les agents de l'AGRNSM, mais également par un réseau local d'écovolontaires annuellement formés pour réaliser les suivis standardisés sur les sites de ponte identifiés comme prioritaires.

En 2025, 34 écovolontaires sur les 496 inscrits ont été coordonnés par l'AGRNSM, permettant la réalisation de 704 patrouilles sur 16 sites. 289 traces d'activités de ponte ont pu être relevées, dont 212 de la nuit précédente, pour un taux moyen de succès de ponte de 21%. La saison 2025 est marquée par un pic d'activité enregistré en août. Cette année encore les tortues vertes sont les plus actives avec 187 traces, contre 102 pour les tortues imbriquées. Comme en 2024, aucune trace de tortues luths n'a été relevée cette saison. Les sites de Baie aux prunes (178 traces) et de Baie longue (23 traces) aux Terres basses, ainsi que ceux du Lagon de Tintamarre (45 traces) restent les plus fréquentés, avec également Baie blanche à Tintamarre (19 traces) et la plage de Petites cayes (11 traces) au nord de l'île de Saint-Martin. Les sites de Terres basses et de Tintamarre totalisent à eux seuls près de 83% des traces observées en 2025. Les sites hors réserve restent les plus fréquentés par les tortues marines avec 212 traces sur les 289, dont 204 aux Terres basses et plus particulièrement par les tortues vertes. Ce constat, reconduit d'année en année, réaffirme l'importance du travail de sensibilisation et de veille pour la préservation de la qualité des sites de ponte situés hors réserve et d'avantage aux Terres basses. Après l'engagement de l'Etat, la COM et des résidents de Terres basses en 2022 par la signature de l'Arrêté de Protection de Biotope (APB) mettant en protection ces sites majeurs de ponte des tortues marines à Saint-Martin, et malgré la disposition de l'AGRNSM à s'engager, la mise en gestion de ces sites classés n'est pas opérée. Pour l'heure, l'Association des résidents des Terres basses reste l'unique gestionnaire. Cette année 2025 est la deuxième année depuis 2009 avec le plus fort nombre d'activités de ponte, la première année étant 2015 avec 318 traces. Il faut cependant noter la corrélation entre le nombre de patrouilles de « comptage-traces » et le nombre de traces : 2025 est également la deuxième année par laquelle les sites ont été suivis depuis les 16 dernières années. Il est également à noter un suivi quasi journalier à Baie aux prunes.

Comme chaque année, l'AGRNSM a assuré l'animation du réseau d'écovolontaires tout au long de la saison avec de nombreux événements pour découvrir les tortues marines de Saint-Martin, les actions de protection et les formations aux suivis pour coordonner la science participative : 3 réunions, 6 sorties nocturnes, de nombreuses sorties conjointes AGRNSM/écovolontaires pour le comptage-traces à Tintamarre, des mails d'informations mensuels et des communiqués par voie de presse.

L'année 2025 a donc été l'occasion de pérenniser la mobilisation et la formation des écovolontaires. C'est également la poursuite d'une communication particulière pour une gestion active des sites concernés par le nouvel APB des Terres basses qui nécessite une collaboration tripartite. Enfin, l'AGRNSM continue de sensibiliser les gestionnaires à une meilleure prise en compte des tortues marines dans le cadre de la gestion des échouements de sargasses et des aménagements du littoral.

Dossier suivi par :



Aude BERGER, Cheffe de projets scientifiques
Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin
11-13, Rue Barbuda
Hope Estate 2
97 150 SAINT-MARTIN
Email : reservenat.aude@gmail.com / Tel : +590 690 47 02 13

- SOMMAIRE -

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS	1
1. CONTEXTE	1
2. OBJECTIFS	2
II. PRESENTATION DES SITES D’ETUDE	3
1. LOCALISATION DES SITES D’ETUDE	3
2. CRITERES DE SELECTION DES SITES D’ETUDE	3
III. METHODOLOGIE.....	4
IV. RESULTATS DE LA SAISON 2025.....	7
1. MOBILISATION DES PATROUILLEURS	7
2. RESULTATS DES SUIVIS DES SITES MAJEURS.....	10
A. Les sites des Terres basses (Hors RNN)	10
a. Baie aux prunes.....	10
b. Baie longue	12
c. Baie rouge.....	14
B. Les sites majeurs de la RNN	16
a. Baie blanche	16
b. Lagon.....	18
c. Grandes cayes	20
d. Petites cayes.....	22
e. Galion	23
C. Le site en limite de la RNN	25
a. Coralita.....	25
3. RESULTATS DES SUIVIS DES SITES MINEURS	26
A. Les sites mineurs de la RNN.....	26
a. Caye verte	26
b. Pinel	27
c. Bell beach	28
B. Les sites mineurs hors RNN	29
a. Grand case	29
b. Baie orientale	30
c. Happy bay.....	31
d. Friar’s bay.....	32
e. Petite plage	33
f. Anse Marcel	34
4. SYNTHESE.....	35
5. VARIATIONS SPATIALES ET TEMPORELLES	36
A. Variations spatiales	36
B. Variations temporelles.....	37
V. MENACES OBSERVEES EN 2025.....	41

VI. BILAN ET PERSPECTIVES42
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....43

Table des figures

FIGURE 1 : CARTE DES SITES DE PONTE DE TORTUES MARINES A SAINT-MARTIN ET LOCALISATION DE LA RNN 3
 FIGURE 2: CARTE DES PRINCIPAUX SITES DE PONTE DE TORTUES MARINES SUIVIS A SAINT-MARTIN. 3
 FIGURE 3: PLAGE DE BAIE AUX PRUNES (GOOGLEARTH 2019)..... 10
 FIGURE 4 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A BAIE AUX PRUNES EN 2025. . 11
 FIGURE 5 : REPARTITION DES ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES RELEVES A BAIE AUX PRUNES EN 2025..... 11
 FIGURE 6: PLAGE DE BAIE LONGUE (GOOGLEARTH 2019)12
 FIGURE 7 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A BAIE LONGUE EN 2025.12
 FIGURE 8 : REPARTITION DES ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES RELEVES A BAIE LONGUE EN 202513
 FIGURE 9: PLAGE DE BAIE ROUGE (GOOGLEARTH 2019).14
 FIGURE 10 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A BAIE ROUGE EN 2025.14
 FIGURE 11 : REPARTITION DES ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES RELEVES A BAIE ROUGE EN 202515
 FIGURE 12: PLAGE DE BAIE BLANCHE (GOOGLEARTH 2019).....16
 FIGURE 13 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A BAIE BLANCHE EN 2025.....16
 FIGURE 14 : REPARTITION DES ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES RELEVES A BAIE BLANCHE EN 202517
 FIGURE 15: PLAGE DU LAGON (GOOGLEARTH 2019).....18
 FIGURE 16 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A LAGON EN 202518
 FIGURE 17 : CARTE DES ACTIVITES DE PONTE RELEVES A LAGON EN 202519
 FIGURE 18: PLAGE DE GRANDES CAYES (GOOGLEARTH 2019). 20
 FIGURE 19 : CARTE DES ACTIVITES DE PONTE RELEVES A GRANDES CAYES EN 2025.....21
 FIGURE 20: PLAGE DE PETITES CAYES (GOOGLEARTH 2019). 22
 FIGURE 21 : PROPORTION PAR ESPECE DES ACTIVITES DE PONTE DES TORTUES MARINES A PETITES CAYES EN 2025 22
 FIGURE 22: PLAGE DU GALION (GOOGLEARTH 2019)..... 23
 FIGURE 23 : EXTRAIT DU RAPPORT « I-SEA, 2024. PROJET DE CARTOGRAPHIE MULTI-THEMATIQUE DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN, RAPPORT D'ETUDE, RESERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN, 58 P. » 24
 FIGURE 24: PLAGE DE CORALITA (GOOGLEARTH 2019)..... 25
 FIGURE 25: CAYE VERTE (GOOGLEARTH 2025). 26
 FIGURE 26 : PINEL (GOOGLEARTH 2026). 27
 FIGURE 27: CARTE DE SITUATION DE LA PLAGE DE BELL BEACH (GOOGLEARTH 2021)..... 28
 FIGURE 28 : GRAND CASE (GOOGLEARTH 2021)..... 29
 FIGURE 29 : BAIE ORIENTALE (GOOGLEARTH 2021)..... 30
 FIGURE 30: PLAGE DE HAPPY BAY (GOOGLEARTH 2019)..... 31
 FIGURE 31: PLAGE DE FRIAR'S BAY (GOOGLEARTH 2021). 32
 FIGURE 32: PLAGE DE PETITE PLAGE (GOOGLEARTH 2021)..... 33
 FIGURE 33: PLAGE DE ANSE MARCEL (GOOGLEARTH 2021)..... 34
 FIGURE 34 : EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES A SAINT-MARTIN EN 2025. 37
 FIGURE 35: EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES OBSERVEES A SAINT-MARTIN DE 2009 A 2025..... 39
 FIGURE 36 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES OBSERVEES A SAINT-MARTIN DE 2009 A 2025, TOUS SITES CONFONDUS 40

Table des tableaux

TABLEAU 1: SYNTHÈSE DES NOMBRES DE PATROUILLES PRÉVUES ET RÉALISÉES ET DU NOMBRE DE TRACES OBSERVÉES EN 2025 A SAINT-MARTIN.	9
TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE L'EFFORT D'ÉCHANTILLONNAGE ET DU NOMBRE D'ACTIVITÉS DE PONTE A SAINT-MARTIN DE 2009 A 2025.	38

Table des photos

PHOTO 1 : TORTUE VERTE (<i>CHELONIA MYDAS</i>) EN PONTE DE JOUR SUR LE SITE DE HAPPY BAY LE 20/09/2025	2
PHOTO 2 : EXEMPLE DE MARQUAGE DE TRACE POUR ÉVITER LE DOUBLE COMPTAGE.	6
PHOTO 3 : RÉUNION D'INFORMATION DES ECOVOLONTAIRES A SAINT-MARTIN (11/04/25)	8
PHOTO 4 : APPROCHE ENCADRÉE SUITE À SA DÉTECTION PAR DRONE À VISION NOCTURNE, À BAIE LONGUE, AOÛT 2025	8
PHOTO 5 : EXEMPLES DE PHOTOS TRANSMISES PAR LES ECOVOLONTAIRES EFFECTUANT LES PATROUILLES EN 2025....	35
PHOTO 7 : MENACES OBSERVÉES, SAISON 2025	41

Sigles et abréviations :

AGRNSM	Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin
RNN	Réserve Naturelle Nationale
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe
TOTM	Trans Océans Tortues Marines
RTMG	Réseau Tortues Marines de Guadeloupe
PNATMAF	Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines des Antilles Françaises
Cm	<i>Chelonia mydas</i>
Dc	<i>Dermochelys coriacea</i>
Ei	<i>Eretmochelys imbricata</i>

I. Contexte et objectifs

1. Contexte

Par 18°05' Nord et 63°05' Ouest, l'île de Saint-Martin se positionne sur l'arc antillais, intercalée entre Anguilla au Nord, et Saint-Barthélemy au Sud. D'une superficie de 87 km² au total, la partie française de l'île au nord, mesurant 53 km², ne laisse que 2/5^{ème} de la superficie à la partie hollandaise au sud, « Sint-Maarten ».

Située dans la partie Nord de l'île, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) occupe depuis le 3 septembre 1998, une superficie totale de 3 054 hectares (ha) : 2 796 ha d'espaces maritimes, 154 ha d'espaces terrestres et 104 ha d'espaces lacustres (Etang aux poissons et Etang aux Salines d'Orient). Dans le cadre de sa mission de maintien de la biodiversité et de préservation des différents écosystèmes marins et terrestres, et en accord avec la mise en valeur économique et sociale de l'île de Saint-Martin, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM), gérante de la RNN, met en œuvre depuis 2009 des Plans de Gestion, conformément au décret n° 2005-491 du 18 mai 2005. Comme les précédents, le Plan de Gestion 2018-2027 vise à réduire l'effet des facteurs influençant négativement l'état de conservation de la réserve.

Les tortues marines sont protégées au niveau international, national et régional depuis l'Arrêté préfectoral de 1991 sur le territoire de l'Archipel guadeloupéen. La protection des sites de ponte est quant à elle assurée juridiquement depuis 2005 par Arrêté ministériel (14 octobre 2005), révisé en novembre 2022. Au terme du premier Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines des Antilles Françaises (PNATMAF) de 2016, la persistance de nombreuses menaces et le maintien d'un statut de conservation défavorable, ont poussé le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et le Ministère de la Transition écologique et solidaire à valider sa reconduction pour une durée de 10 ans sur les territoires de la Guadeloupe, Saint-Martin et de la Martinique. Le second PNATMAF est coordonné depuis juin 2025 par l'Association TOTM (Trans Océans Tortues Marines), succédant à l'Office National des Forêts (ONF), avec un appui local des acteurs du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), dont fait partie l'AGRNSM. Deux des objectifs de ce plan concernent l'identification des sous-populations de tortues marines nidifiant aux Antilles françaises et la détermination de leur état de conversation, passant notamment par l'acquisition de connaissances relatives aux tortues marines en ponte.

Depuis 2009 et conformément à l'actuel Plan de Gestion (2018-2027) identifiant 8 Enjeux de conservation déclinés en 9 Objectifs à Long Terme et 5 Facteurs Clés de la Réussite, avec pour Enjeu 2 Habitats et sites de reproduction importants pour les tortues marines, OLT 3 – Favoriser la conservation des populations de tortues marines, l'AGRNSM met en œuvre 17 opérations de gestion. Ces actions à mener incluent le suivi de l'activité de ponte et de l'état écologique des sites de ponte et sensibiliser la population à la conservation des tortues marines, dont ce rapport fait l'objet pour l'année 2025. Pour y parvenir, l'association assure le suivi des plages de Tintamarre, et elle réunit, forme et coordonne annuellement 30 à 60 écovolontaires réalisant des patrouilles hebdomadaires sur le reste des sites de ponte de l'île. Elle informe également mensuellement un groupe de près de 500 lecteurs.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'une mobilisation de l'équipe d'écovolontaires motivés et passionnés depuis 2009, dans un contexte de résilience de l'île après deux événements catastrophiques : le passage du cyclone de catégorie 5 (Irma) le 6 septembre 2017 et la pandémie du Covid 19 en 2020 responsables d'un important renouvellement annuel des participants.

Ce suivi 2025 des populations de tortues marines en reproduction à Saint-Martin a été soutenu financièrement par l'Etat français (DEAL Guadeloupe) pour les sites en réserve et par une subvention versée par la DEAL Guadeloupe via la Convention DEAL/RN2025-131 pour le programme « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin » et visant les actions hors réserve. Mais surtout, c'est la mobilisation de son réseau d'écovolontaires qui l'a rendu possible.

Le présent rapport concerne la campagne 2025 de suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin, en et hors réserve.

2. Objectifs

L'objectif principal est la caractérisation annuelle des populations de tortues marines nidifiant sur le territoire français de Saint-Martin (en et hors réserve), en 2025.

Les objectifs spécifiques sont pour certains sites de Saint-Martin :

- Dresser un état des lieux annuel des pontes de tortues luths (*Dermochelys coriacea*),
- Dresser un état des lieux annuel des pontes de tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*),
- Dresser un état des lieux annuel des pontes de tortues vertes (*Chelonia mydas*),
- Reporter les éventuelles observations des autres espèces moins représentées : la tortue caouanne (*Caretta caretta*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) ...
- Opérer une veille sur l'évolution de l'état des sites de ponte et sur les menaces relevées sur ces sites.



Photo 1 : Tortue verte (*Chelonia mydas*) en ponte de jour sur le site de Happy bay le 20/09/2025

II. Présentation des sites d'étude

1. Localisation des sites d'étude

Est défini comme site de ponte pour les tortues marines, tout site sur lequel au moins une activité de ponte de tortue marine avérée a pu être historiquement documentée. C'est sur cette base que des diagnostics et inventaires menés à Saint-Martin en collaboration avec le RTMG, ont permis de classer les sites de ponte comme prioritaire ou secondaire en fonction de leur niveau de fréquentation pour la ponte.

Historiquement, 18 sites ont pu, selon les années, être suivis depuis 2009 par les écovolontaires coordonnés par l'ARGNSM : 8 sites en réserve (Bell beach, Petites cayes, Grandes cayes, Baie blanche, Lagon, Pinel, Caye verte et le Galion) et 10 sites hors réserve (Baies aux prunes, Baie longue, Baie rouge, Friar's bay, Happy bay, Grand case, Petite plage, Anse marcel, Baie orientale, Coralita). La figure 1 ci-dessous, présente les sites de ponte de tortues marines de Saint-Martin, dont ces 18 sites suivis.

En 2025, ce sont 16 sites (sauf Pinel et Bell beach), qui sont suivis au moins une fois (14 en 2024).

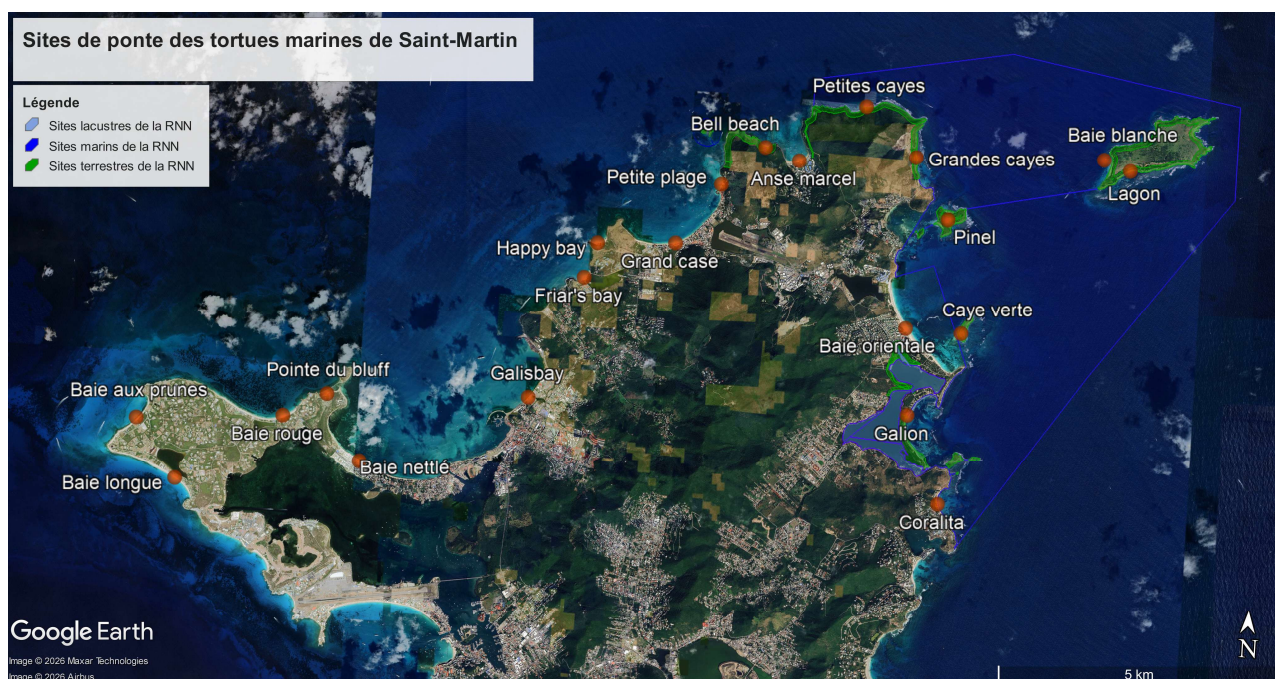


Figure 1 : carte des sites de ponte de tortues marines à Saint-Martin et localisation de la RNN

2. Critères de sélection des sites d'étude

La sélection des sites suivis en 2025 se base sur plusieurs critères :

- **Les échanges et collaborations avec la DEAL Guadeloupe, l'animateur du PNA (TOTM en 2025) et le RTMG,**
- **Les résultats des prospections antérieures basées sur la méthodologie validée par le Pr. GIRONDOT,**
- **Les résultats des suivis opérés à Saint-Martin depuis 2009,**
 - **La disponibilité, la motivation et le souhait des écovolontaires.**

III. Méthodologie

Le protocole mis en œuvre pour le suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin a été élaboré sur la base de recherches bibliographiques, d'échanges avec les experts locaux (Guadeloupe/Martinique) et nationaux (MNHN), des moyens humains et matériels disponibles en interne au sein de l'AGRNSM.

L'objectif est de mettre en œuvre de manière pérenne un protocole adapté aux objectifs de gestion énoncés dans le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin de 2018-2027 (Action Connaissances et Suivi continu du patrimoine naturel n° 13) et de fournir des données conformes aux attentes du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines en partenariat avec TOTM et la DEAL, (RNNSM/ONF, 2017).

Paramètres mesurés :

- Nombre de traces par espèce et par site,
- Cotation du succès de ponte (pas ponte, pas ponte?, ?, ponte et ponte?).
- Cotation de la fraîcheur (ou datation) de l'activité de ponte (De la nuit, Pas de la nuit).
- Position GPS de la trace.
- Si possible, cotation des éventuelles menaces observées.

Protocole :

Trois espèces sont principalement considérées : la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue verte (*Chelonia mydas*), ainsi que deux espèces observées de manière plus anecdotique : tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), tortue caouane (*Caretta caretta*).

Les observations sont opérées à pied, le calendrier prévisionnel mensuel de patrouilles prévoit à minima 2 passages par semaine, si possible espacées de 2 nuits au maximum, de préférence tôt le matin. Ces patrouilles sont réalisées par des écovolontaires bénévoles et par les agents de l'AGRNSM répartis sur les sites et les jours de la semaine, et sont coordonnées par une cheffe de projet de l'AGRNSM. Le calendrier des patrouilles et les heures de mise en œuvre sont adaptés en fonction de la disponibilité des écovolontaires et des agents.

Une fois la trace ou le nid repéré, l'espèce est si possible identifiée et l'activité de ponte caractérisée selon une cotation standard, la position GPS relevée et la trace marquée d'une croix dans le sable (voir photo 2). Les observations sont reportées sur des fiches de terrain ou envoyées par mail au coordinateur local (agent AGRNSM), par la suite saisies dans une base de données, puis archivées. La nature de la trace est qualifiée selon une cotation basée sur le niveau de certitude vis-à-vis de la réussite potentielle de l'activité de ponte. L'AGRNSM se fixe annuellement un objectif d'effort d'échantillonnage minimum de 328 patrouilles à effectuer, sur les sites prioritaires.

Les écovolontaires sont formés lors de réunions « Tortues Marines » organisées par l'AGRNSM, permettant de sensibiliser le public et les écovolontaires à la biologie des espèces concernées, ainsi qu'au protocole de suivi. Des sorties « Comptage traces sur Tintamarre avec l'AGRNSM » sont aussi organisées pour une formation sur le terrain des écovolontaires. Des échanges Whatsapp et par email permettent également d'affiner la lecture des traces. Des sorties nocturnes pour l'observation des pontes sont également encadrées par l'AGRNSM dans le but d'affiner la lecture des traces en permettant une meilleure compréhension du déroulement d'une activité de ponte, pour ainsi perfectionner la réalisation des patrouilles, de sensibiliser aux bons gestes et de renforcer la cohésion de l'équipe des bénévoles.

Toute atteinte aux sites de ponte (feux, aménagements, dérangements, ...) sera également rapportée par les écovolontaires et les agents de l'AGRNSM lors des « Comptages traces ».

Plan d'échantillonnage :

Le plan d'échantillonnage mis en œuvre à Saint-Martin s'inscrit en cohérence avec celui développé et validé par le Réseau Tortues Marines des Antilles françaises et le PNA Tortues marines Antilles françaises. Localement, le choix a été fait de tendre vers la mise en œuvre d'un effort minimum de prospection.

Il arrive cependant, que faute de patrouilleur disponible ou du fait d'une météo ne permettant pas la mise en œuvre du protocole ou menaçant la sécurité des intervenants, des patrouilles doivent être annulées.

Les patrouilles opérées sur l'îlet de Tintamarre sont assurées par l'équipe de gestion de la RNN de Saint-Martin, pour des raisons logistiques.

La répartition spatiale de l'effort de suivi sur les différents sites connus est la suivante :

1/ Sites majeurs (prioritaires) :

1.1/ Les sites des Terres basses

- Baie aux prunes,
- Baie longue,
- Baie rouge,

1.2/ Les sites majeurs de la RNN

- Baie blanche à Tintamarre,
- Lagon à Tintamarre (Lagon 1, Lagon 2 et Lagon 3),
- Grandes cayes (nord et sud),*
- Petites cayes,
- Galion*,

1.3/ Le site en limite de la RNN

- Coralita,

2/ Sites mineurs (accessoires) :

2.1/ Les sites mineurs de la RNN

- Pinel, ouest, nord et est,
- Cayes vertes (ouest et sud)*,
- Bell beach,

2.2/ Les sites mineurs hors RNN

- Baie orientale,
- Anse marcel,
- Petite plage,
- Grand case,
- Happy bay,
- Friar's bay.

* Grandes cayes sud est une portion du site de ponte non classée RNN mais est intégrée au site de Grandes cayes en RNN avec la plage nord. De même, bien que la partie nord de la plage du Galion ne soit pas classée en RNN, l'ensemble du site de ponte le sera dans le cadre du présent rapport. Enfin, Caye verte sera ici considérée en réserve, bien que sa plage ouest se trouve hors du périmètre de la RNN. Ces trois portions de sites de ponte hors RNN sont cependant affectées au Conservatoire du Littoral.

Les 3 autres sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin que sont Galisbay, Baie Nettle et la Pointe du bluff n'ont jamais été suivis en routine, mais seulement ponctuellement, de manière opportuniste.

Fréquence de suivi :

Les suivis sont opérés au minimum 2 fois par semaine du 1er mars au 30 novembre sur l'ensemble des sites prioritaires identifiés, en fonction des disponibilités. Si possible en évitant d'espacer 2 patrouilles de plus de 2 nuits.

Résultats attendus :

Le but est d'opérer de manière pérenne une évaluation de l'évolution de la fréquentation des sites de ponte par les espèces nidifiant à Saint-Martin, en et hors réserve. Pour chaque activité de ponte documentée, une cotation de la réussite de l'activité de ponte est opérée.

Quand cela est possible, l'activité de ponte est également localisée au moyen d'un relevé GPS et temporairement marquée physiquement sur site, pour prévenir tout double comptage lors de nouvelles patrouilles.

Enfin, une appréciation des principales menaces et pressions subies par le site de ponte est opérée selon une cotation définie, à chaque patrouille (présence de sargasses, chien, mangouste, véhicule à moteur, campeur et feu).

Collecte et bancarisation des données :

L'ensemble des données collectées par les observateurs formés à ce type de suivi est également vérifié et validé par le coordinateur local, expert scientifique. Presque cinq centaines d'écovolontaires saint-martinois ont ainsi pu être formés annuellement, depuis 2009. Les fiches de terrain sont datées, numérotées et archivées après saisie dans une base de données sous Excel. Un rapport annuel est produit après traitement et synthèse des données récoltées, pour diffusion auprès du public et des financeurs.



Photo 2 : Exemple de marquage de trace pour éviter le double comptage.

IV. Résultats de la saison 2025

1. Mobilisation des patrouilleurs

Sur les 328 patrouilles initialement prévues, 704 (599 en 2024) ont été réalisées en 2025 : 414 (370 en 2024) par l'équipe d'**écovolontaires** coordonnée par le gestionnaire de la RNN de Saint-Martin et 290 (229 en 2024) par les **agents de l'AGRNSM**. Certains suivis ont dû être annulés par les patrouilleurs (écovolontaires et agents AGRNSM) à la suite d'impossibilités de présence sur site (disponibilité, mauvaises conditions météorologiques, véhicules en maintenance,...). La mise en œuvre de l'ensemble de ces patrouilles n'a été rendue possible que par la participation assidue des écovolontaires, et en particulier d'une d'entre eux, résidente des Terres basses, qui parcourt Baie aux prunes tous les jours sauf le dimanche et déplacement hors de l'île. Ce site comptabilise à lui seul 227 patrouilles. C'est un record de suivi depuis 2009. A noter que les patrouilles se sont poursuivies sur ce site au-delà du 30 novembre, ce qui a permis de relever des activités en dehors de la saison de ponte théorique.

En 2025, trois **réunions** des écovolontaires ont été organisées le 14 mars, le 11 avril, et le 19 juin, accueillant au total 60 participants (57 en 2024 avec 5 réunions). Ces réunions se déroulent dans les locaux de l'AGRNSM, en soirée et en fin de semaine, pour permettre une plus grande disponibilité des citoyens. Leur tenue est annoncée par voie de presse suite à l'envoi de communiqués, d'email et d'annonces sur les réseaux sociaux. Une présentation par vidéoprojection suivi d'échanges et d'une collation permettent la formation et la mobilisation des écovolontaires. Le plan de la présentation « Les tortues marines de Saint-Martin » est le suivant :

- Identification des espèces présentes,
- Cycle de vie,
- Menaces,
- Actions de protection,
- Missions de l'AGRNSM,
- Formation au suivi et inscription au planning.

Afin de renforcer les compétences des écovolontaires et d'étendre la sensibilisation au grand public, des **sorties nocturnes** d'observation des pontes sont proposées. 92 participants (47 en 2024) encadrés par l'AGRNSM ont pu participer à six sorties nocturnes, les 8, 13, 14, 19, 22 et 29 août 2023 (3 en 2024) à Baie longue. Ce type d'animation vise à renforcer la motivation et la cohésion du groupe, à diffuser le message de bonne pratique, à rappeler la réglementation et à prévenir toutes dérives, tout en assurant une veille ponctuelle sur site au pic d'activité annuel.

Exceptionnellement cette année, la présence d'un télépilote drone agréé et équipé d'un drone à vision nocturne, a permis une animation inédite lors de ces soirées. L'entreprise TYLAYA DRONES et son responsable Michel ALPHA, a bénévolement participé à l'observation des pontes permettant une détection à distance des activités de ponte en cours sur le site, de manière à limiter le dérangement lors des phases de recherche et d'approche. Après déclaration de vol, autorisation de l'ASL les Terres basses, collaboration avec le service de gardiennage, et mise en place d'un protocole de sécurité des personnes et de non-dérangement des tortues marines (piste de décollage/atterrissage balisée, vols au-dessus de l'eau (et non du sable), en hauteur adaptée et avec une machine silencieuse), suivi par visionnage live des images sur un poste fixe, le drone effectuait des patrouilles pour localiser des femelles en ponte, limitant la circulation sur la plage.

En cas de détection d'activité de ponte en cours, les participants sont dirigés vers elle et l'observation de la ponte se fait par la mise en œuvre du protocole d'approche responsable (pas de lumière et de bruit, observation du déplacement et du nichage à distance, approche uniquement quelques minutes lors du lâché des œufs). La présence et l'organisation de la soirée avec le drone a limité le dérangement, assoupli les conditions des patrouilles mais surtout marqué les esprits des participants.



Photo 3 : Réunion d'information des écolocataires à Saint-Martin (11/04/25)

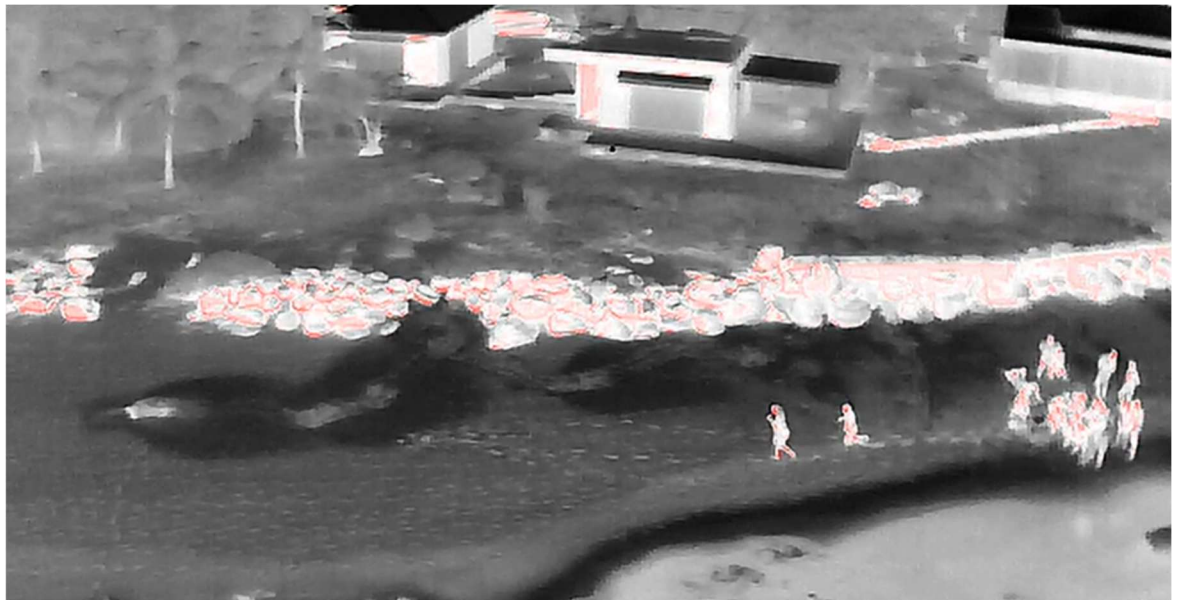


Photo 4 : Approche encadrée suite à sa détection par drone à vision nocturne, à Baie longue, août 2025

Tableau 1: Synthèse des nombres de patrouilles prévues et réalisées et du nombre de traces observées en 2025 à Saint-Martin.

	Nb. Patrouilles prévues	Nb. Patrouilles réalisées	Nb. Traces observées	Nb traces De la nuit
Baie aux prunes	40	227	178	155
Baie Blanche	40	76	19	9
Baie Longue	40	21	23	3
Baie Rouge	40	11	3	1
Coralita	24	4	0	0
Galion	40	4	0	0
Grandes Cayes	40	47	1	0
Lagon	40	76	45	29
Petites Cayes	24	55	11	7
Pinel	0	0	0	0
Grand case	0	3	0	0
Baie Orientale	0	12	1	1
Happy Bay	0	21	3	3
Friar's Bay	0	6	0	0
Caye Verte	0	3	1	0
Petite plage	0	62	0	0
Bell Beach	0	0	0	0
Anse-Marcel	0	76	4	4
TOTAL	328	704	289	212

Le tableau ci-dessus détaille les nombres de patrouilles prévues et réalisées par site, ainsi que le nombre de traces observées dont celles de la nuit, en 2025. Notons que les 289 traces observées sont à pondérer avec les 704 patrouilles réalisées. Plus il y aura de patrouilles, plus il y aura d'opportunités d'observer des traces. Le nombre de traces de la nuit est également à intégrer en fonction de la fréquence des suivis, mais également du nombre de nuit entre deux patrouilles. Un peu plus des 2/3 des traces (73%) sont ainsi enregistrées dans les jours suivant l'activité de ponte, attestant d'un effort conséquent de suivi au regard du niveau de fréquentation des sites de ponte par les tortues marines.

Attention, une majeure partie des résultats découle du suivi renforcé à Baie aux prunes.

Un total de 289 traces (195 en 2024) a ainsi pu être observé au cours des suivis opérés sur les 16 sites suivis en 2025, dont 212 (140 en 2024) datant de la nuit. Parmi ces résultats, 178 traces sont relevées uniquement à Baie aux prunes (61,5% des traces documentées en 2025), dont 155 de la nuit.

Ces résultats sont ci-dessous détaillés site par site en lien avec le diagnostic 2020 de l'état de santé de ces derniers : voir [GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. \(2020\) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes. Une nouvelle édition permettra la mise à jour de ce diagnostic en 2026.](#)

La Convention DEAL/RN2025-131 « Appui à la conservation des tortues marines à Saint-Martin en 2025 », prévoit un objectif de renforcement des suivis opérés sur les plages. Ces suivis renforcés ont été particulièrement renforcés sur les sites de Baie aux prunes, Baie blanche, Baie longue, Lagon, Grandes cayes et Petites cayes pour les sites majeurs (dont 4 sites sur 6 sont en RNN) et de Baie orientale, Happy bay, Petite plage et Anse marcel pour les sites mineurs (tous étant hors RNN). Soit plus de la moitié des sites de ponte de Saint-Martin (10 sites sur 18).

Baie rouge, Galion, Coralita, Pinel, Friar's bay, Bell beach, Caye verte, Grand case sont les seuls sites où les suivis renforcés n'ont pas pu être opérés en 2025.

2. Résultats des suivis des sites majeurs

A. Les sites des Terres basses (Hors RNN)

Les 3 plages des Terres basses sont situées à l'extrémité ouest de la partie française de l'île, hors RNN. Elles sont les premiers sites de Saint-Martin en nombre d'activité de ponte des tortues marines annuellement documentées. Pour ces trois plages, le haut et l'arrière de plage sont une zone résidentielle aménagée (villas très haut de gamme avec de nombreux murs et éclairages sur la plage). Cependant, elles ont pu être protégées par Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APB) en 2022. Cependant, ces sites ne bénéficient actuellement d'aucun gestionnaire désigné, comme prévu par l'APB. A ce jour, l'Association des résidents des Terres basses est le seul intervenant en capacité d'intervenir sur ces espaces privés. Cette association fait appel à une société de gardiennage, qui encadre les entrées et les sorties des sites de la copropriété des Terres basses, dont les 3 plages sous APB.

a. Baie aux prunes

Descriptif : Site majeur, hors RNN ; Ouest de Saint-Martin, aux Terres basses en APB ;

Linéaire : 1 210 mètres

Etat de santé en 2020 : moyen (note de 5.2/10 ; constructions et éclairages privés)



Figure 3: Plage de Baie aux prunes (Googlearth 2019)

Ce site est le mieux documenté de par des comptages-traces opérés quotidiennement (sauf le dimanche) sur la quasi-totalité de l'année. Elle révèle également des résultats inédits en nombre d'activités de ponte et nombre de traces de la nuit. C'est certainement l'un des sites les mieux suivis des Antilles françaises, grâce au dévouement d'une écovolontaire résidente des Terres basses. Ces résultats pourraient désigner Baie aux prunes comme le site actuellement le plus actif de Saint-Martin.

En 2025, 178 traces ont été relevées au cours des 227 patrouilles opérées, dont 87% de la nuit. Parmi ces activités de ponte, 38 sont attribuées à des tortues imbriquées et 140 à des tortues vertes. L'estimation du

taux de réussite des activités de ponte (activité de ponte ayant conduit à une ponte effective au sein d'un nid abouti) est de 24%.

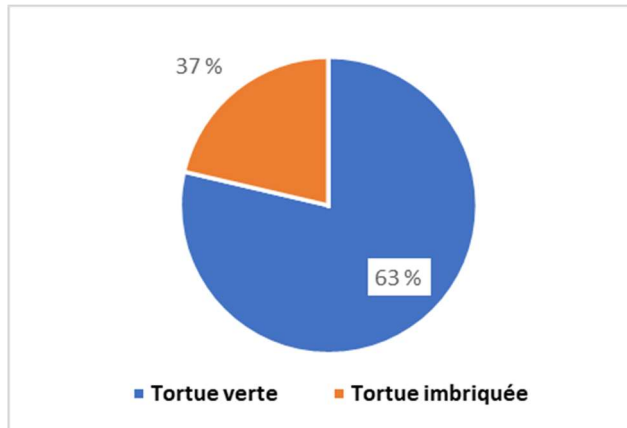


Figure 4 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Baie aux prunes en 2025.



Figure 5 : Répartition des activités de ponte de tortues marines relevées à Baie aux prunes en 2025

La carte des activités de ponte à Baie aux prunes (figure 5) révèle une répartition homogène des activités de ponte sur le linéaire du site, laissant apparaître une fréquentation très peu sectorisée des femelles en ponte.

b. Baie longue

Descriptif : Site majeur, hors RNN ; Ouest de Saint-Martin, aux Terres basses en APB ;

Linéaire : 1 810 mètres

Etat de santé en 2020 : moyen (note de 5.3/10 ; constructions et éclairages privés)



Figure 6: Plage de Baie longue (Googlearth 2019)

En 2025, 23 traces ont été relevées au cours des 21 patrouilles opérées, dont 13% de la nuit. 21 activités de ponte sont attribuées aux tortues vertes, 1 aux tortues imbriquées. Le taux de réussite des activités de ponte est de 26%.

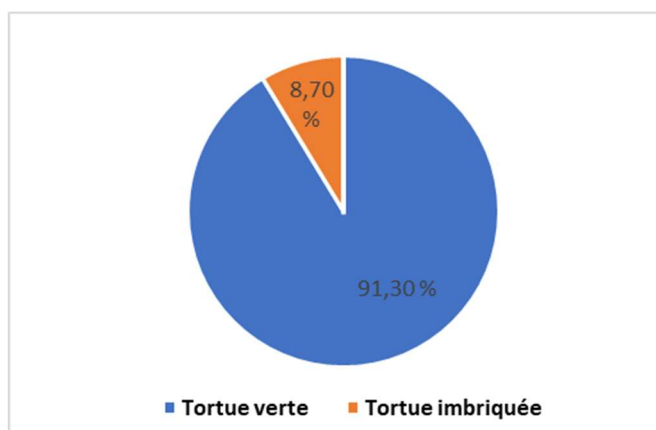


Figure 7 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Baie longue en 2025.



Figure 8 : Répartition des activités de ponte de tortues marines relevées à Baie longue en 2025

La carte des activités de ponte localisées à Baie longue (figure 5) révèle une fréquentation majoritairement en partie ouest du linéaire de plage par les tortues marines en ponte.

c. Baie rouge

Descriptif : Site majeur, hors RNN ; Ouest de Saint-Martin, aux Terres basses en APB ;
Linéaire : 1 544 mètres

Etat de santé en 2020 : bon (note de 5/10 ; constructions et éclairages privés)



Figure 9: Plage de Baie rouge (Googleearth 2019).

En 2025, 3 traces ont été relevées au cours des 11 patrouilles opérées, dont 33% de la nuit. 1 activité de ponte est attribuée aux tortues vertes, 2 aux tortues imbriquées. Le taux de réussite des activités de ponte est de 33%.

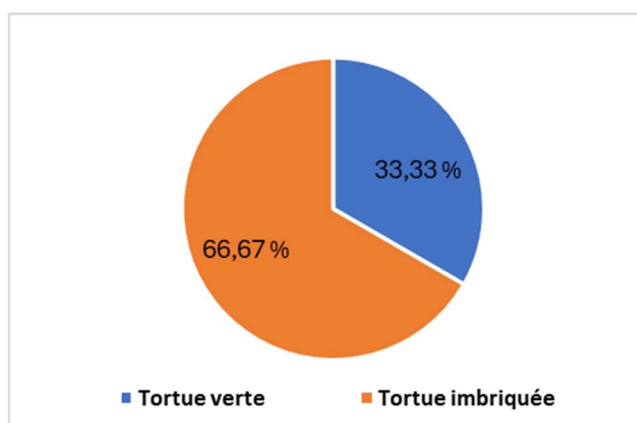


Figure 10 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Baie rouge en 2025.



Figure 11 : Répartition des activités de ponte de tortues marines relevées à Baie rouge en 2025

La carte des activités de ponte localisées à Baie rouge (figure 8) révèle un usage éparse du linéaire de plage par les tortues marines.

B. Les sites majeurs de la RNN

a. Baie blanche

Descriptif : Site majeur, classé en RNN ; Est de Saint-Martin, îlet de Tintamarre ;

Linéaire : 400 mètres

Etat de santé en 2020 : moyen (note de 6.4/10 ; absence de construction et végétation pouvant être renforcée)



Figure 12: Plage de Baie blanche (Googleearth 2019)

En 2025, 19 traces ont été relevées au cours des 76 patrouilles opérées, dont 47% de la nuit. Parmi ces activités de ponte, 18 sont attribuées aux tortues imbriquées et 1 aux tortues vertes. Le taux de réussite des activités de ponte est de 16%, les tortues imbriquées rencontrant un important taux d'échec en général.

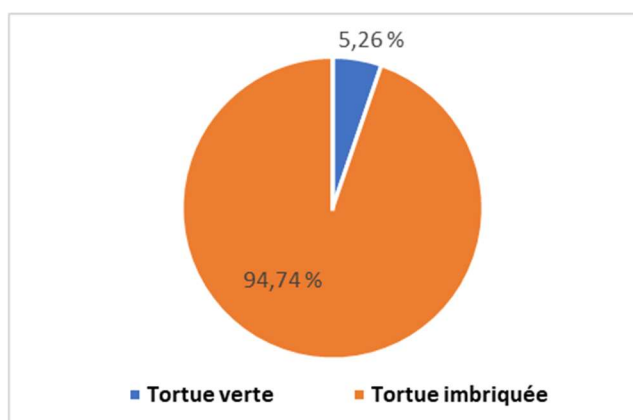


Figure 13 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Baie blanche en 2025.

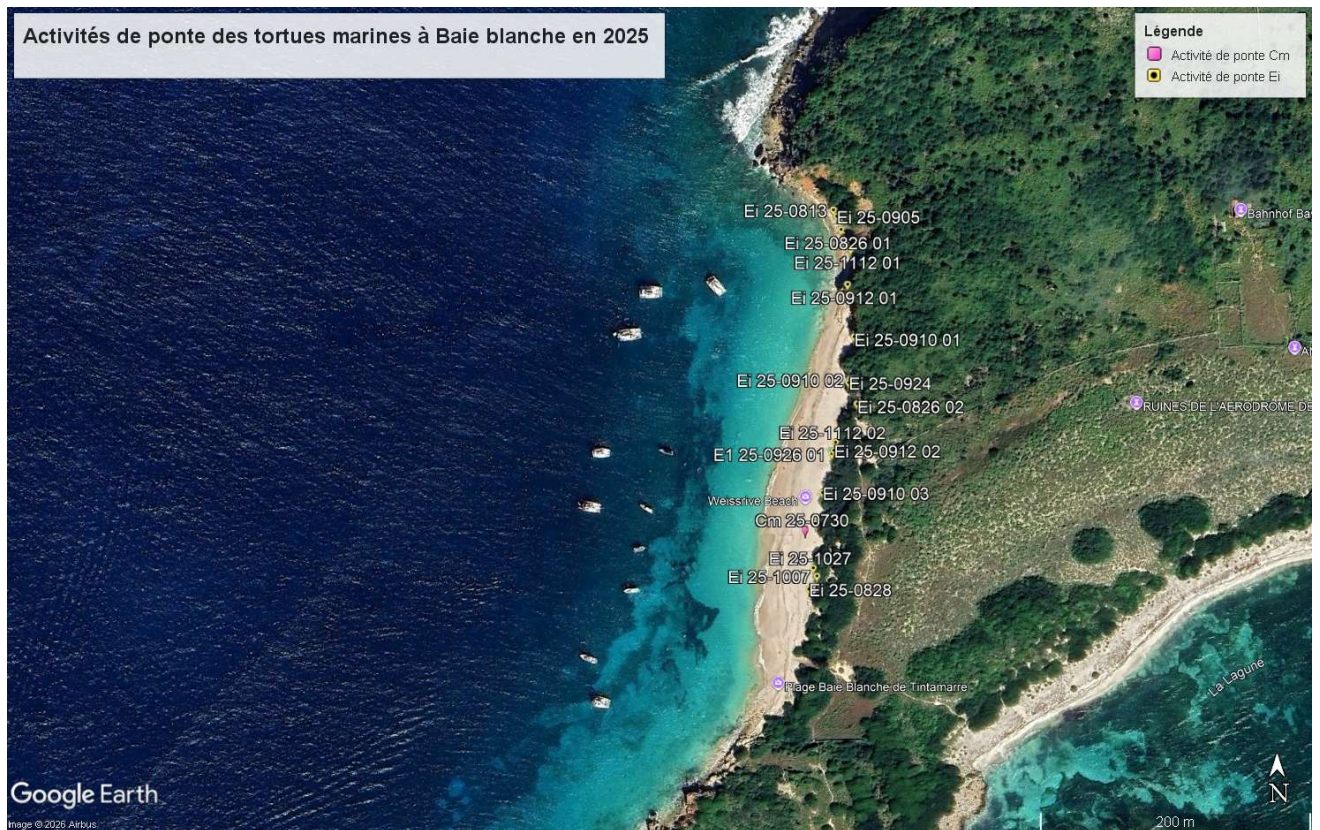


Figure 14 : Répartition des activités de ponte de tortues marines relevées à Baie blanche en 2025

La carte des activités de ponte à Baie blanche (figure 11) révèle une répartition des traces principalement sur les $\frac{3}{4}$ nord du site, le sable du quart sud étant fréquemment remobilisé par les houles saisonnières, le rendant impropre à la ponte.

b. Lagon

Descriptif : Site majeur, classé en RNN ; Est de Saint-Martin, îlet de Tintamarre ;
Linéaire : 395 mètres

Etat de santé en 2020 : bon (note de 6,2 8,6 et 7,1/10 d'Ouest en Est ; absence de construction et végétation abondante). La section la plus à l'ouest apparait la moins bien notée du fait de la régression du couvert végétal suite à l'impact du cyclone majeur Irma, en 2017.



Figure 15: Plage du Lagon (Googleearth 2019).

En 2025, 45 traces ont été relevées au cours des 76 patrouilles opérées, dont 64% de la nuit. Parmi ces activités de ponte, 13 sont attribuées aux tortues vertes et 32 aux tortues imbriquées. Le succès de ponte est de 11%.

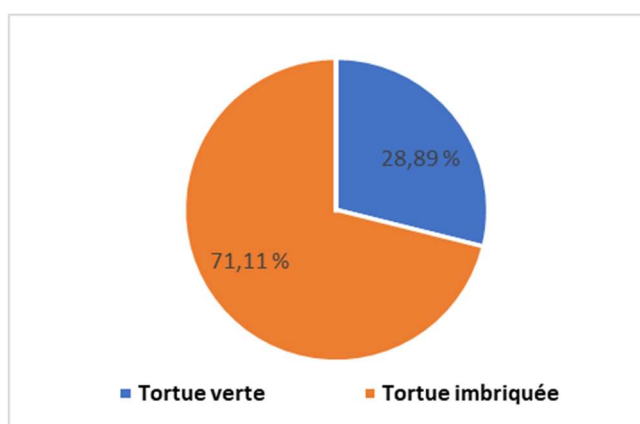


Figure 16 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Lagon en 2025



Figure 17 : carte des activités de ponte relevées à Lagon en 2025

La carte des activités de ponte à Lagon (figure 19) révèle une répartition homogène des activités de ponte à l'échelle du site.

c. Grandes cayes

Descriptif : Site majeur, considéré comme site en RNN mais subdivisé en deux portions : Grandes cayes nord, classé en RNN et ZNIEFF ; et Grandes cayes sud, propriété du CDL et classé ZNIEFF ; Est de Saint-Martin, au pied du massif du Red rock ;

Linéaire : 744 mètres

Etat de santé en 2020 : bon (note de 7,1 et 8,7/10 ; présence de déchets et de zones défrichées au Nord et végétation abondante)



Figure 18: Plage de Grandes cayes (Googlearth 2019).

En 2025, 1 trace pas de la nuit, a été relevée au cours des 47 patrouilles opérées. Cette activité de ponte est attribuée à une tortue imbriquée. Le taux de réussite de cette activité de ponte est de 0%.



Figure 19 : carte des activités de ponte relevées à Grandes cayes en 2025

Cette activité de ponte documentée à Grandes cayes se situait au centre du linéaire de la plage.

d. Petites cayes

Descriptif : Site majeur, classé en RNN ; Nord de Saint-Martin, au pied du massif du Red rock ;
Linéaire : 192 mètres
Etat de santé en 2020 : bon (note de 7,7/10 ; absence de construction et végétation abondante)



Figure 20: Plage de Petites cayes (Googleearth 2019).

En 2025, 11 traces ont été relevées au cours des 55 patrouilles opérées, dont 64% de la nuit. Parmi les activités de ponte relevées, 10 sont attribuées aux tortues vertes, 1 aux tortues imbriquées. Le taux de réussite de ces activités de ponte est de 18%.

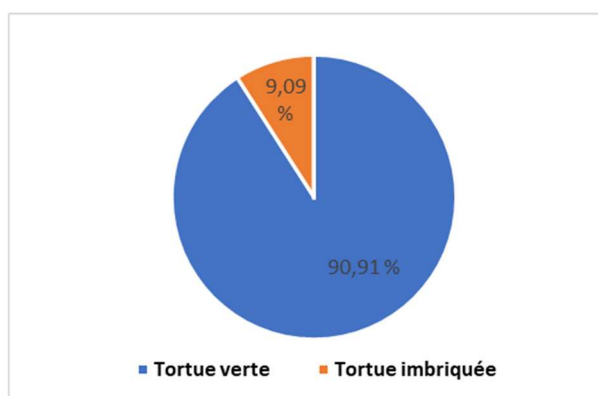


Figure 21 : Proportion par espèce des activités de ponte des tortues marines à Petites cayes en 2025

La carte des activités de ponte à Petites cayes n'a pas été produite cette saison en raison d'un manque de données sur les coordonnées géographiques lors des relevés.

Cependant, les patrouilles réalisées ici en 2025, ont confirmé l'existence d'une pression de prédation par Espèces Exotiques Envahissantes, probablement liée à la présence de mangouste indienne, après analyse de photos collectées par les écovolontaires, comme depuis plusieurs saisons.

e. Galion

Descriptif : Site majeur, classé en RNN (sauf la partie nord de la plage, en limite de la RNN, propriété du CDL) ; Est de Saint-Martin, Baie de l'embouchure ; importante érosion littorale sur la partie Sud de la zone (voir évaluation du trait de côte (projet ReCorEA, figure 14, « i-Sea, 2024. Projet de cartographie multi-thématique de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, Rapport d'étude, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, 58 p. ») ; opérations de collecte motorisée des sargasses depuis 2022.

Linéaire : 1 610 mètres

Etat de santé en 2020 : bon (notes de 7/10 ; possibilités de renforcer la végétation)



Figure 22: Plage du Galion (Googleearth 2019).

En 2025, aucune trace n'a été relevée au cours des 4 patrouilles opérées.

Les causes de cette absence d'activité de ponte relevée en 2025, pourraient être liées à la faible récurrence des patrouilles, ainsi qu'à l'intensité des échouements de sargasses, combinés à un important phénomène d'érosion littorale documenté entre 2017 et 2023, aboutissant à une importante perturbation du site de ponte.

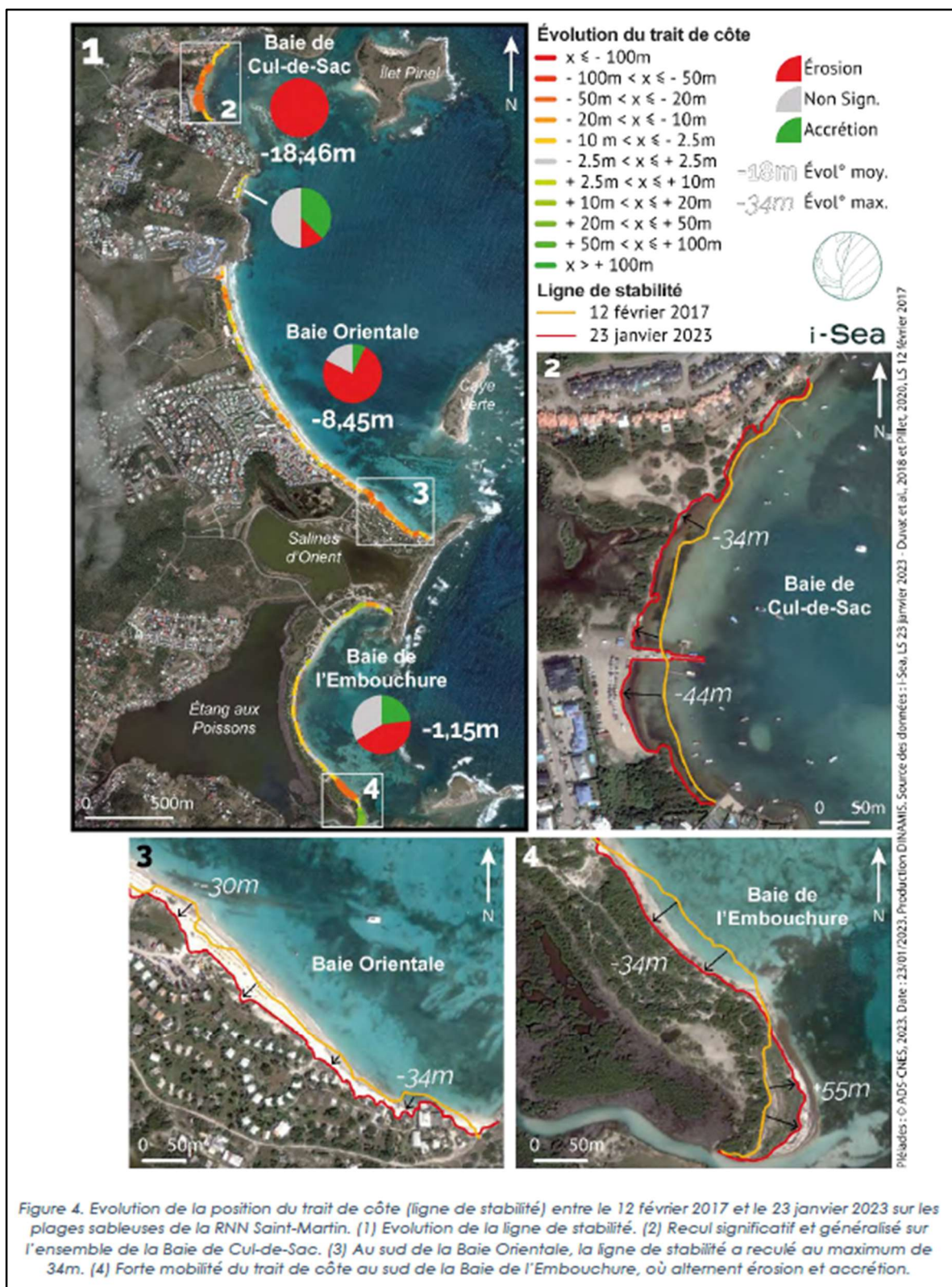


Figure 23 : extrait du rapport « i-Sea, 2024. Projet de cartographie multi-thématique de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, Rapport d'étude, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, 58 p. »

C. Le site en limite de la RNN

a. Coralita

Descriptif : Site majeur, en limite de partie marine de la RNN ; Est de Saint-Martin ; opérations de collecte motorisée des sargasses depuis 2022

Linéaire : 568 mètres

Etat de santé en 2020 : médiocre (note de 5,2/10 ; constructions et gestion des sargasses)



Figure 24: Plage de Coralita (Googleearth 2019).

En 2025, aucune trace n'est relevée au cours des 4 patrouilles opérées.

Là encore, faible récurrence des patrouilles et important échouement de sargasses ont pu concourir à ce constat.

3. Résultats des suivis des sites mineurs

En 2025, 7 sites sur 9 listés comme complémentaires ont été prospectés plus ou moins régulièrement, au cours de 183 patrouilles initialement non-prévues.

A. Les sites mineurs de la RNN

a. Caye verte

Descriptif : Site mineur, classé en RNN (sauf une partie de la plage ouest, en limite de partie marine de la RNN, propriété du CDL) ; Est de Saint-Martin ; Interdiction de débarquement sur l'îlet (sauf plage hors RNN) ; dénué d'anthropisation, l'îlet est bordé par la roche et la falaise et est soumis aux vents marins, qui peuvent apporter de nombreuses pollutions. Ces deux plages sont de façon générale en bon état de conservation, mais du fait de leur nature rocheuse, accueille peu voire aucune ponte.

Linéaire : plage ouest : 65 mètres ; plage est : 267 mètres.

Etat de santé en 2020 : faible (note de 5.8/10 ; Revégétaliser avec des essences natives des petites Antilles (*Coccoloba uvifera* ; *Argusia gnafolodes*))



Figure 25: Caye verte (Googleearth 2025).

En 2025, 3 patrouilles ont été opérées sur ce site. Une trace pas de la nuit d'une tortue verte a pu être relevée, avec un succès de ponte de 0%.

b. Pinel

Descriptif : Site mineur, classé en RNN (sauf une partie de la plage ouest, en limite de partie marine de la RNN, propriété du CDL, activités touristiques intenses avec la présence de deux restaurants et une boutique de souvenir) ; Est de Saint-Martin.

Linéaire : plage ouest : 235 mètres ; plage sud : 38 mètres ; plage est : 51 mètres ;
plage nord : 200 mètres

Etat de santé en 2020 : moyen (note de 6,8/10 pour Pinel Nord et 7,1/10 pour Pinel Est ; Revégétaliser avec des essences natives des petites Antilles (*Coccoloba uvifera* ; *Argusia gnafolodes*) et déplacer et/ou supprimer les aménagements présents (cabanes)).

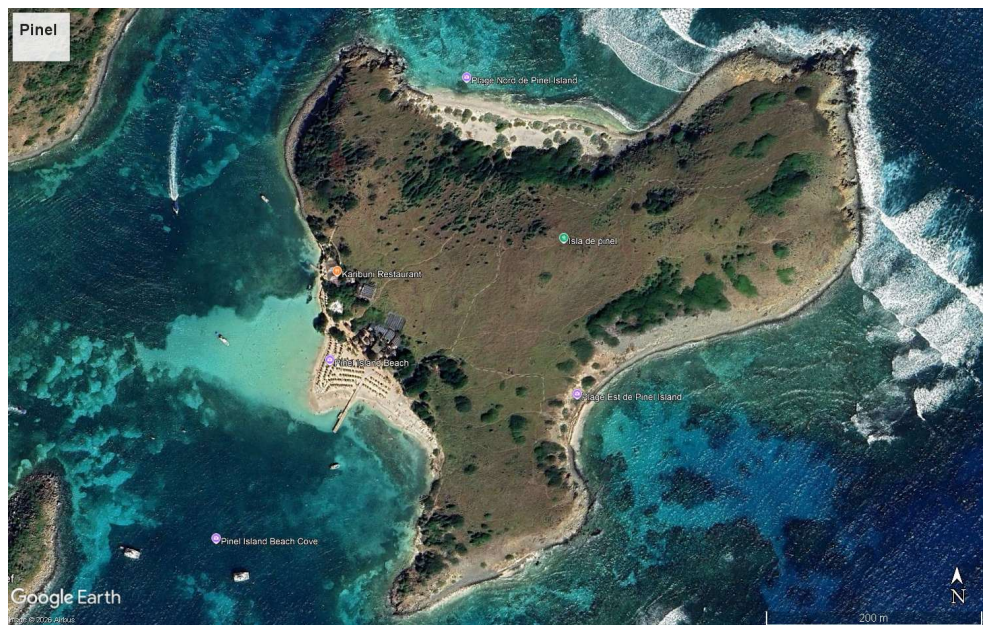


Figure 26 : Pinel (Googleearth 2026).

En 2025, aucune patrouille n'a été opérée sur ce site.

c. Bell beach

Descriptif : Site mineur, classé RNN ; Nord de Saint-Martin ;

Linéaire : 157 mètres

Etat de santé en 2020 : moyen (note de 6,9/10 ; améliorer la végétalisation du haut de plage ponctuellement pâturé).



Figure 27: Carte de situation de la plage de Bell beach (Googleearth 2021).

En 2025, aucune patrouille n'a été opérée sur ce site.

B. Les sites mineurs hors RNN

a. Grand case

Descriptif : Site mineur, hors RNN ; Nord de Saint-Martin ; forte anthropisation ; forte érosion
Linéaire : 1 992 mètres
Etat de santé en 2020 : mauvais (note de 3/10 ; absence de végétation et fortement anthropisé)

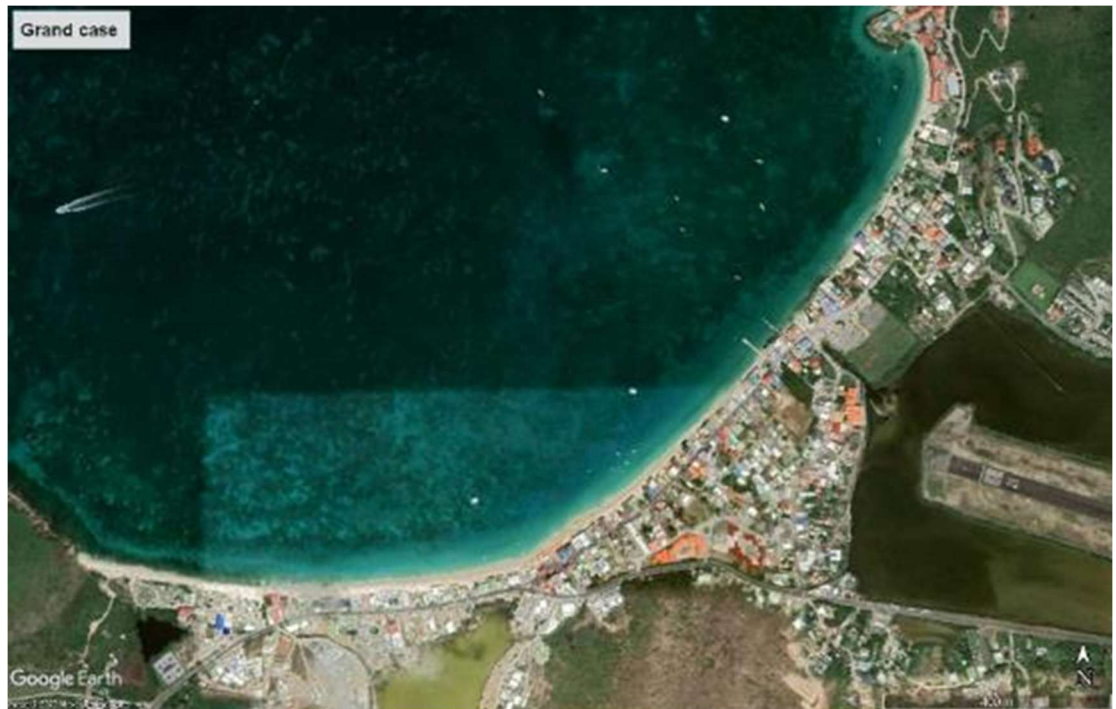


Figure 28 : Grand case (Googleearth 2021)

En 2025, aucune trace n'a été relevée au cours des 3 patrouilles opérées.

b. Baie orientale

Descriptif : Site mineur, hors RNN ; Ouest de Saint-Martin ; forte anthropisation ; forte érosion ; opérations de collecte motorisée des sargasses depuis 2022

Linéaire : 2 133 mètres

Etat de santé en 2020 : mauvais (note de 3,8/10 ; végétation ponctuellement très réduite et perturbée et fortement anthropisé)

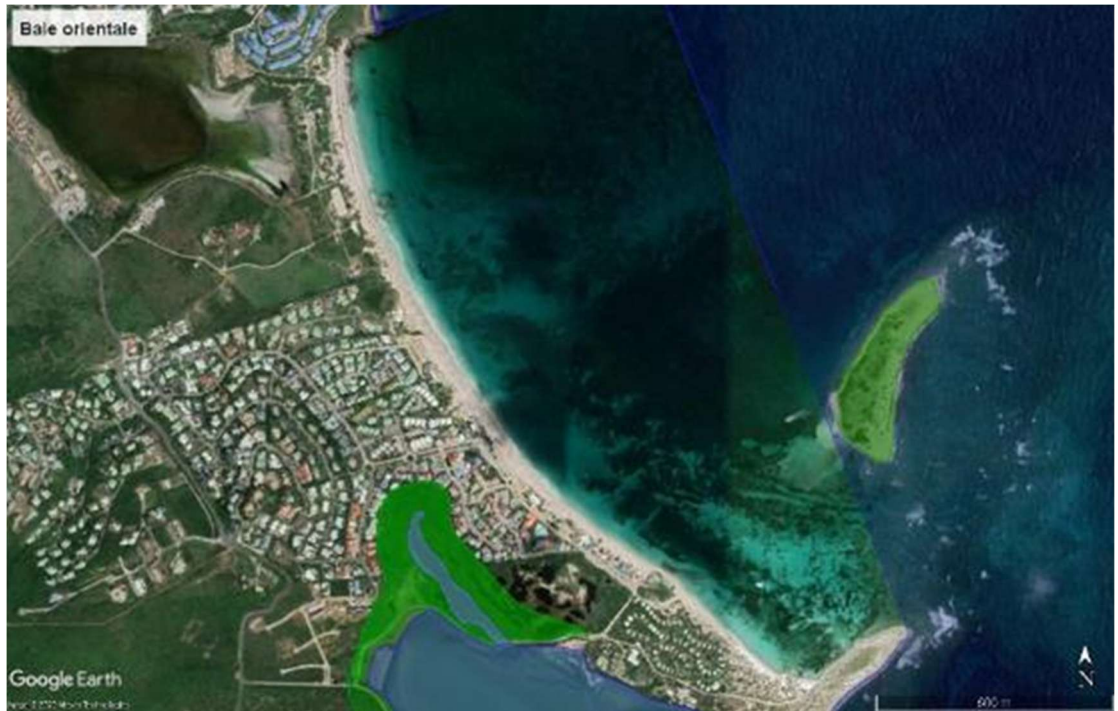


Figure 29 : Baie orientale (Googleearth 2021)

En 2025, 12 patrouilles ont pu être opérées sur ce site (0 patrouille en 2023). Une seule trace de la nuit d'une tortue imbriquée a été relevée, avec une ponte supposée.

c. Happy bay

Descriptif : Site mineur, hors RNN ; Nord de Saint-Martin ;

Linéaire : 354 mètres

Etat de santé en 2020 : bon (note de 7,6/10 ; présence de végétation bien que partiellement non-naturelle)



Figure 30: Plage de Happy bay (Googlearth 2019).

En 2025, 3 traces de la nuit de tortue imbriquée ont été relevées au cours des 21 patrouilles opérées. Le pourcentage de réussite de ces activités de ponte est de 33,33%.

d. Friar's bay

Descriptif : Site mineur, hors RNN ; Nord de Saint-Martin ;

Linéaire : 297 mètres

Etat de santé en 2020 : mauvais (note de 3,3/10 ; absence de végétation et fortement anthropisé)



Figure 31: Plage de Friar's bay (Googlearth 2021).

En 2025, aucune trace n'a été relevée au cours des 6 patrouilles opérées.

e. Petite plage

Descriptif : Site mineur, hors RNN ; Nord de Saint-Martin ; forte érosion

Linéaire : 237 mètres

Etat de santé en 2020 : mauvais (note de 2,9/10 ; absence de végétation et fortement anthropisé)



Figure 32: Plage de Petite plage (Googleearth 2021).

En 2025, aucune trace n'a été relevée au cours des 62 patrouilles opérées.

f. Anse Marcel

Descriptif : Site mineur, hors RNN ; Nord de Saint-Martin ; forte érosion

Linéaire : 480 mètres

Etat de santé en 2020 : mauvais (note de 2,9/10 ; absence de végétation et fortement anthropisé)



Figure 33: Plage de Anse Marcel (Googleearth 2021).

En 2025, 4 traces de la nuit de tortues vertes ont été relevées au cours des 76 patrouilles opérées. Le pourcentage de réussite de la ponte est de 0%.

4. Synthèse

La saison de ponte 2025 des tortues marines à Saint-Martin est la deuxième plus active enregistrée depuis 2009, en termes de nombre de suivis et de nombre d'activités de ponte. Avec 704 patrouilles opérées et 289 activités de ponte documentées, elle se situe juste après 2013 pour le nombre de patrouilles (831) et 2015 pour le nombre d'activités de ponte (318). Il faut prendre en compte que ces résultats intègrent un record de patrouilles (227) et d'activités de ponte (178) à Baie aux prunes.

Comme les années précédentes, les activités de tortues vertes (*Chelonia mydas*) prédominent : 187 traces sur les 289 relevées, soit plus de 65%. 102 traces sont attribuées aux tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) soit 35%, principalement sur les sites hors réserve, mais en APB, des Terres basses. Cependant, les sites de ponte de Tintamarre (Baie blanche et Lagon) représentent également un enjeu de conservation, cette fois pour les pontes de tortues imbriquées (49% des pontes attribuées à cette espèce en 2025), bien que le plus grand nombre d'activité de cette espèce ait été observé à Baie aux prunes cette même année (38 activités de ponte).

Les sites de Baie aux prunes avec 178 traces, de Baie longue avec 23 traces, de Baie rouge avec 3 traces, du Lagon avec 45 traces et de Baie blanche avec 19 traces totalisent à eux seuls près de 82% des traces observées en 2025. Si 27% des traces ont été observées en réserve, comme en 2024, ce sont près de 92% des traces de ponte qui ont été enregistrées sur des sites protégés (RNN et APB), grâce à l'Arrêté de Protection du Biotopie pris sur les plages des Terres basses début 2022. Ce nouveau texte vient donc efficacement compléter la protection de ces espèces protégées pour le territoire de Saint-Martin.



Photo 5 : Exemples de photos transmises par les écovolontaires effectuant les patrouilles en 2025

5. Variations spatiales et temporelles

Les résultats des observations effectuées sont ici discutés, afin de commenter les variations spatiales et temporelles observées.

A. Variations spatiales

En 2025 et comme les années précédentes, le nombre de traces observées aux Terres basses est plus important que sur l'ensemble des autres sites (204 traces observées). C'est en moyenne 70% des traces observées à Saint-Martin contre 22% à Tintamarre en 2024. La fréquentation plus importante de ces sites semble directement liée au plus grand nombre de tortues vertes fréquentant ces plages offrant un profil particulier : large plage de sable meuble abritée des houles dominantes.

Cette année encore, les activités de ponte de tortues vertes prédominent avec 187 traces sur 289, qui sont principalement réparties sur les Terres basses : Baie aux prunes avec 140 traces et Baie longue avec 21 traces.

Cette année, les activités de ponte de tortues imbriquées avec 102 traces sur les 289 sont principalement réparties sur 3 sites majeures suivis : Baie blanche à Tintamarre avec 18 traces, mais surtout Baie aux prunes avec 38 traces, et le Lagon de Tintamarre avec 32 traces.

Cette année, le taux moyen de réussite des activités de ponte est en baisse. Il passe de 38 à 21%. Ce taux moyen de réussite est influencé par la qualité du site de ponte, mais aussi par les espèces de tortues marines impliquées : chaque espèce ayant un préférentiel de faciès de ponte propre. Ainsi, les tortues imbriquées pondant majoritairement en haut de plage en présence de végétation, affichent un taux de réussite généralement plus faible que les tortues vertes fréquentant préférentiellement le milieu de plage, uniquement sableux. Le ratio entre espèces peut quant à lui également être affecté par les effets de cohortes et donc suivre des cycles pluriannuels liés à l'historique de conservation des tortues marines et aux cycles biologiques des individus.

Si la qualité d'accueil du site de ponte n'est pas l'unique facteur influençant sa fréquentation, il n'en n'est pas moins le premier paramètre de la réussite de l'activité de ponte. Dans un contexte de reconstruction post-Irma en cours de finalisation et de reprise notable des activités économiques littorales en lien avec la fréquentation touristique du territoire, il reste prépondérant de veiller à préserver et réhabiliter les plages de Saint-Martin. Des préconisations peuvent être formulées site par site à cet effet, sur la base de la mise à jour de l'Atlas des sites de ponte de Saint Martin, prévue en 2026.

Dans cette optique, il devient urgent de concrétiser la mise en gestion des principaux sites de ponte que sont les Terres basses, suite à la mise en place de l'Arrêté de Protection du Biotope (APB) de 2022. Pour l'heure, si des annonces de conventionnement entre DEAL-Résidents des Terres basses-et AGRNSM ont été faites, rien ne s'est encore concrétisé.

B. Variations temporelles

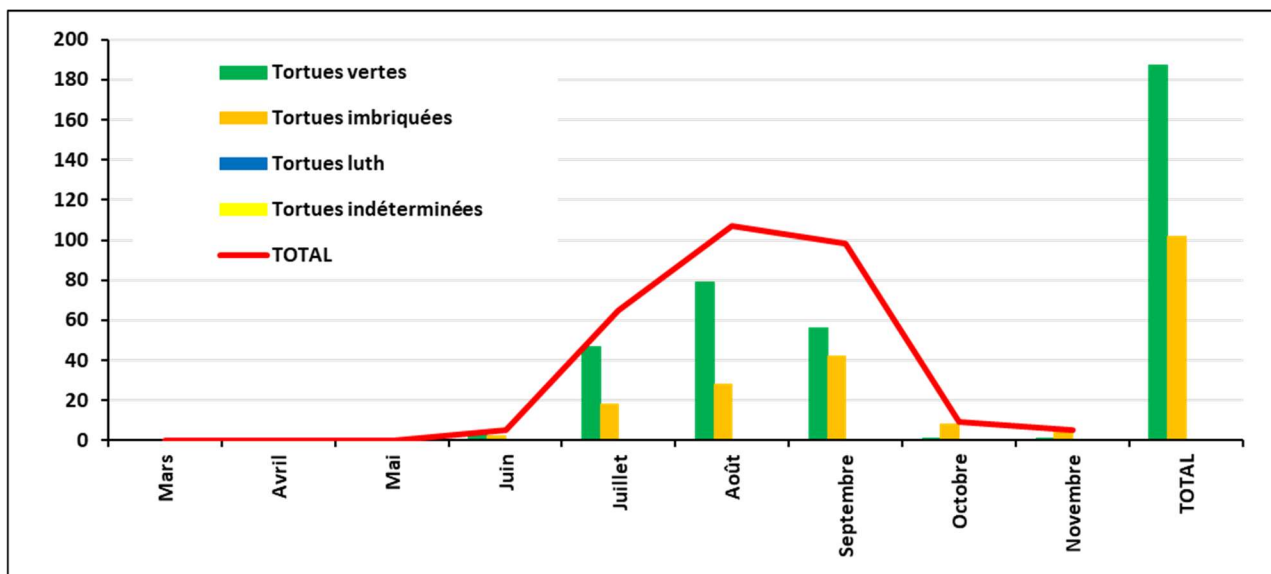


Figure 34 : Evolution mensuelle du nombre d'activités de ponte de tortues marines à Saint-Martin en 2025.

L'essentiel des activités de ponte est observé entre les mois de juillet et octobre 2025, conformément aux années antérieures. Le pic des activités de ponte toutes espèces confondues est enregistré en août avec 107 traces sur les 289, suivi de près par le mois de septembre avec 98 traces. Ce qui correspond aux pics de saison de ponte des tortues vertes et des tortues imbriquées, conformément aux années précédentes.

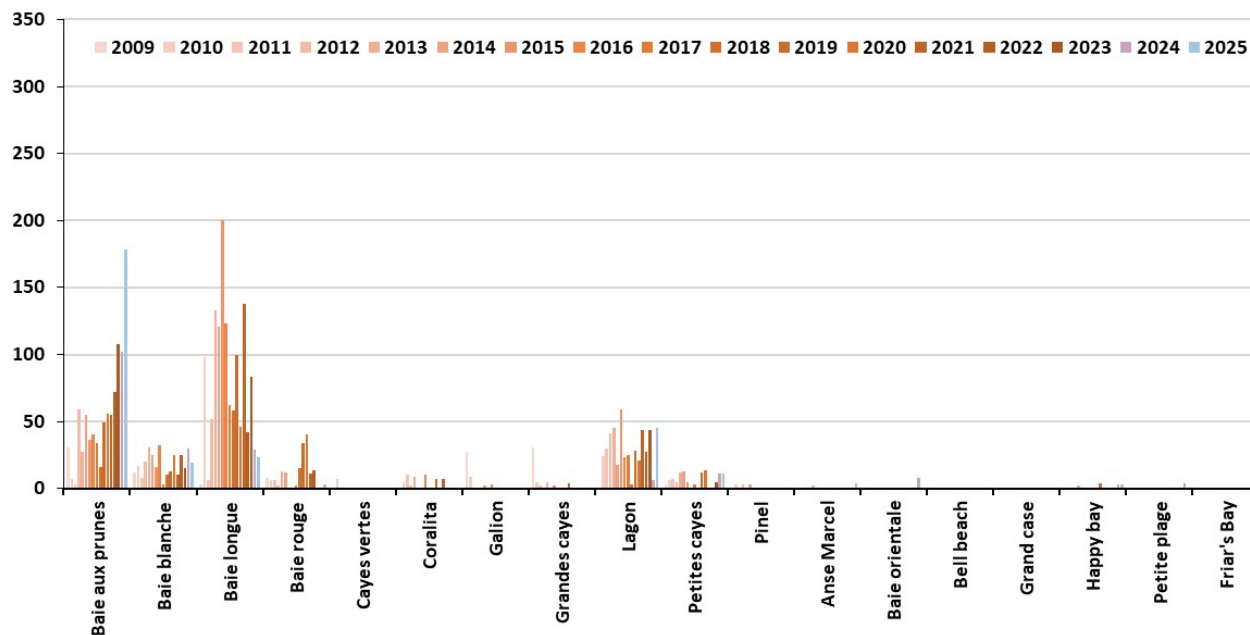


Figure 35: Evolution du nombre d'activités de ponte de tortues marines observées à Saint-Martin de 2009 à 2025

L'évolution des activités de ponte des tortues marines enregistrée depuis 2009 à Saint-Martin, semble confirmer une tendance à l'augmentation, avec en 2025 la deuxième plus forte année enregistrée, après le pic à 318 traces de 2015. Sur cette période 2009-2025, le nombre moyen de traces observées est de 207 traces par an. Cette tendance est à corréliser avec l'évolution de l'effort d'échantillonnage en lien avec l'accroissement du réseau d'écovolontaires (voir Tableau 2) : 2025 a permis le plus grand nombre de patrouilles (704), après 2013 (831). Ces résultats sont à pondérer avec le succès de ponte qui semble diminuer.

Cependant, l'impact du cyclone (6 septembre 2017) reste tangible sur les résultats des campagnes de suivis de 2017 et 2018 : destruction des sites de ponte et des nids, modification du comportement des tortues marines, mais aussi difficultés à mobiliser les écovolontaires et discontinuité des suivis engendrant une diminution du nombre de patrouilles et des activités de ponte documentées. Ces difficultés tendent à se résorber depuis 2019.

Enfin, il faut noter la forte diminution du succès de ponte. Le nombre de traces semblent augmenter mais peut-être pas les nids réellement aboutis. Les habitats terrestres (sites de ponte) des tortues marines ne

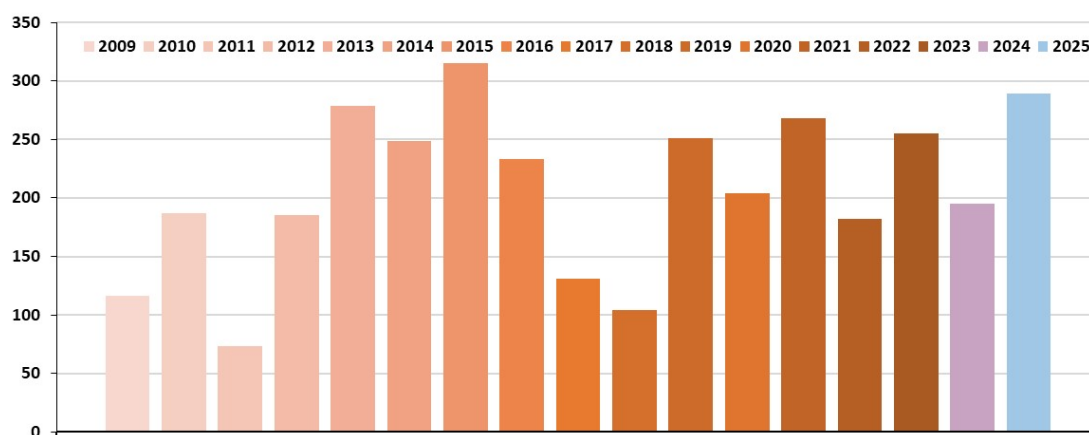


Figure 36 : Evolution du nombre d'activités de ponte de tortues marines observées à Saint-Martin de 2009 à 2025, tous sites confondus

Depuis 2009, les sites les plus fréquentés par les tortues marines restent Baie longue, Baie aux prunes, le Lagon et Baie blanche (voir Tableau 2), soit les plages protégées des Terres basses et de Tintamarre. La fréquentation des plages de l'île de Tintamarre par les populations de tortues marines en reproduction semble se stabiliser au cours des 4 dernières années, avec en moyenne presque 50 traces observées par an. Ces sites de ponte accueillent tout particulièrement des tortues imbriquées, plus rares à Saint-Martin.

Malgré le nombre croissant d'activités de ponte, leur succès reste limité et plus particulièrement faible en 2025, environ 21%. Si les efforts de protection en faveur des tortues marines et de leurs habitats essentiels (au sein de la RNN) semblent permettre une augmentation relative de la fréquentation de ces derniers ; il apparaît toujours primordial d'impulser une dynamique de conservation active et de réhabilitation des sites de ponte jusque-là non-protégés et très fréquentés, d'autant plus dans un contexte de reconstruction de l'île suite au passage du cyclone Irma.

L'animation de ce type d'activité de suivi et de veille hors-réserve et impliquant le grand public, reste donc primordial dans le contexte local actuel, pour contribuer aux efforts de conservation de ces populations emblématiques.

V. Menaces observées en 2025

Au cours des 704 patrouilles réalisées cette année, de nombreuses menaces sont relevées par les écovolontaires.

Les menaces le plus récurrentes en 2025 sont, comme les années précédentes, les engins lourds sur les sites, en lien avec le ramassage des sargasses, et les feux de plage. De nombreux déchets venant de la mer ou directement de la terre se retrouvent sur les sites de ponte et peuvent menacer les individus et les activités de ponte. Les patrouilles et sorties nocturnes permettent de constater le très grand nombre d'activités de ponte infructueuses. Les murs et autres aménagements de plage, tout comme la dégradation du cordon végétal en haut de plage sont autant d'atteintes impactant directement le succès de ponte et très certainement la réussite de l'incubation, non-évaluée.

De plus cette année, la présence d'une forte pollution lumineuse (ponctuelle ou non dans le temps et l'espace) est constatée sur de nombreux sites, dont certains avec des traces de désorientation des nouveaux nés.

De nombreux engins de plage, type transats, ne sont pas rangés en fin de journée, limitant l'usage des zones de ponte et entravant la progression des tortues.



Photo 6 : Menaces observées, saison 2025

VI. Bilan et perspectives

Saison 2025 :

704 patrouilles ont pu être réalisées sur 16 sites par près de 35 écovolontaires.

289 traces de tortues marines ont pu être relevées au cours de ces suivis, 2^{ème} plus forte fréquentation enregistrée depuis 2009, dont 212 de la nuit précédente, pour un taux de réussite des activités de ponte d'environ 21%.

Les tortues vertes sont plus présentes (212 traces), suivies par les tortues imbriquées (187 traces). Aucune trace de tortue Luth n'a pu être observée.

Variations spatiales :

Des 16 sites suivis en 2025, Baie aux prunes (178 traces), Baie blanche et Lagon à Tintamarre (respectivement 19 et 45 traces), Baie longue (23 traces), et Petites cayes (11 traces) sont les plus fréquentés, mais également parmi les mieux suivis. Les taux de réussite des activités de ponte sont de 24% pour Baie aux prunes, 16% pour Baie blanche, 11% pour Lagon, 26% pour Baie longue et 18 % pour Petites cayes, avec un taux moyen de réussite de 21% toutes espèces confondus et toutes plages confondus.

Le nombre de traces de ponte apparaît encore une fois supérieur hors réserve en 2025 (70%). La conservation des plages des Terres basses représente cette année encore un enjeu majeur pour la protection des tortues marines au niveau local, confirmant l'importance de la signature en janvier 2022 de l'APB protégeant ces 3 sites. Il convient maintenant de leur affecter un gestionnaire. Les sites de ponte de Tintamarre représentent quant à eux un enjeu local de conservation des tortues imbriquées.

Evolution temporelle :

Cette saison 2025 est marquée par 1 pic d'activités de ponte enregistré en août (37% des activités enregistrées), suivi de près avec le mois de septembre (34%).

Depuis plus de 15 ans, Saint-Martin enregistre un nombre moyen de 207 activités de ponte par an. 2025 se positionne donc comme une année à forte fréquentation des plages, du fait des effets de cohortes inhérents à ces espèces.

Bilan des menaces :

En 2025, la principale menace pesant sur les sites de ponte des tortues marines à Saint-Martin reste la circulation des engins lourds sur les sites, observées cette année lors de chantier de reconstruction des aménagements littoraux et les opérations de gestion des échouements de sargasses. Un important recul du trait de côte est également constaté ponctuellement et a été caractérisé via des opérations de cartographie des habitats, financées par l'OFB dans le cadre du projet ReCorEA Saint-Martin.

Perspectives :

L'objectif premier reste la pérennisation du réseau d'écovolontaires et de son animation en et hors réserve, comme premier vecteur de sensibilisation et de production de connaissances sur les tortues marines à Saint-Martin. Depuis 2022, un effort supplémentaire a été demandé aux participants sur les données à collecter, pour mieux spatialiser la fréquentation par les tortues marines.

Contribuer et animer les échanges avec les usagers et gestionnaires des littoraux sur la problématique des échouements de sargasses, pour minimiser les impacts aux sites de ponte des tortues marines.

Références bibliographiques

i-Sea (2024) : Projet de cartographie multi-thématique de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, Rapport d'étude, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, 58 pages.

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2024) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2023, Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, 39 pages.

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2023) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2022, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, 28 pages.

BERGER A. et CHALIFOUR J. (2022) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2021, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, 32 pages.

BERGER A. (2022), Suivi des pontes de tortues marines à St Martin : Saisons 2019 et 2020, RNN de Saint-Martin

GOMES-Y-GIMENEZ M., BERGER A. et CHALIFOUR J. (2020) : Atlas des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin., 90 pages + annexes.

CHALIFOUR J. (2019), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2018, RNN Saint-Martin, 17 pages

CHALIFOUR J. (2012), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2011, RNN Saint-Martin, 14 pages

CHALIFOUR J. (2013), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2012, RNN Saint-Martin, 20 pages

CHALIFOUR J. (2014), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2013, RNN Saint-Martin, 17 pages

CHALIFOUR J. (2015), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2014, RNN Saint-Martin, 17 pages

BOUSQUET C. et CHALIFOUR J. (2017) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2016, RNN Saint-Martin, 17 pages

DIAZ N., CUZANGE P. A. (2009), Plan de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin et des sites du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, OSA, 311 pages + annexes

MALTERRE P. (2009), Suivi des tortues marines en ponte et en alimentation : Année 2009, RNN Saint-Martin, 17 pages

MALTERRE P. (2010), Suivi des tortues marines en ponte et en alimentation : Année 2010, RNN Saint-Martin, 14 pages

NOUHAUD M., CHALIFOUR J. (2016), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 201, RNN Saint-Martin, 19 pages